**COMPOSITION DES JURYS**
**UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)**
**Année universitaire 2021-2022**

# Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 28 septembre 2021;

## ARRETE

**Article 1 :**

Le jury du **Master 2 Contrats et Responsabilités** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2021-2022

**Président(e) :** Mme. Charlotte DUBOIS
**Vice-Présidente :** Mme. Aurélie CAPPELLO
**Membre :**
Mme. Lucie WATRIN

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP.

Fait à DIJON, le 15/10/2021

Le Directeur de l'UFR DSEP
Alexis MAGES